



Déclaration au CSE du 19 juin 2025

☎ 0387207536 / 0608756243
Web <http://tdf-UNSA.org>
Twitter <http://twitter.com/TdfUNSA>

Le 19 juin 2025

Monsieur le Président,

Vous allez nous présenter le résultat de l'enquête de satisfaction de nos clients audiovisuels. A la lecture du rapport fourni en amont du CSE, nous avons pu constater que les clients sont insatisfaits des tarifs, ce qui est habituel. Nous avons également noté une baisse de leur satisfaction sur le suivi des incidents ainsi qu'une dégradation sur notre expertise technique et savoir-faire.

La mise en œuvre du projet Equipe et des nouveaux outils ne semblent pas suffire à répondre à leurs attentes en termes de suivi des incidents. Nous souhaiterions un partage des verbatims sur ce point pour comprendre les attentes non satisfaites de nos clients, et une vision sur les plans d'actions déjà engagés pour améliorer la situation.

L'aspect perte d'expertise technique et de savoir-faire est encore plus inquiétant. En effet il s'agit là de la marque de fabrique de TDF. Depuis plusieurs années, nous faisons des alertes sur les pertes et le manque de transfert de compétences. Les clients nous le rappellent clairement aujourd'hui via cette enquête.

Certes, il est indispensable de former aux nouvelles technologies mais nous devons aussi assurer la pérennité des compétences nécessaires au maintien de la qualité de nos réseaux existants. Nous vous demandons donc, une nouvelle fois, de veiller aux transferts de compétences lorsqu'un salarié quitte l'entreprise, avec des périodes de biseau réelles et le maintien d'un nombre adéquat d'experts.

A l'ordre du jour du CSE figure pour la 2eme fois le suivi des personnes en mobilité de transition. Pour mémoire l'accord GEPP signé notamment par l'UNSA indique « *le salarié bénéficiera d'un accompagnement RH dédié et d'entretiens réguliers avec son interlocuteur RH pour l'aider à identifier une solution pérenne. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée aux besoins de formations nécessaires pour évoluer vers une activité interne identifiée ou la préparation d'un projet de mobilité externe.* »

Certes de votre point de vue, chaque salarié doit se prendre en main et construire sa propre carrière, et nous en sommes d'accord. Mais ceux qui sont en mobilité de transition professionnelle ne le sont pas de leur fait et sont parfois touchés psychologiquement par la précarité de leur situation. Un accompagnement plus régulier à l'initiative de la DRH ne nous semble pas inutile. Bilan de compétence et formation pourraient être mis en œuvre pour certains d'entre eux qui sont

L'Unsa un syndicat à votre écoute

prêts à évoluer et à continuer à mettre leurs compétences au service de TDF, entreprise à laquelle ils sont souvent attachées depuis de nombreuses années.